

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 06 FÉVRIER 2023 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2023
 - Séance extraordinaire du 23 janvier 2023
 - Séance extraordinaire du 30 janvier 2023
- 3 Adoption des listes des comptes à payer
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de janvier 2023
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 Nomination des membres du comité de démolition pour l'année 2023
 - 7.2 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats des membres
 - 7.3 Adoption finale de la résolution / Modification d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) / 1580-1590, Place de la Samare / Construction de deux habitations multifamiliales de 16 logements

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.4 Adoption du règlement final / Règlement numéro 560-20 amendant le règlement 560 sur le zonage
- 7.5 Formation pour les conseillères numéro 1 et 2
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Offre de services - Traitement annuel des données (archives)
- 8.2 Offre de services - Outils de gestion documentaire
- 8.3 Départ à la retraite du Dr Jean Turcotte
- 8.4 Augmentation salariale des élus
- 8.5 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
- 8.6 Autorisation de signature - Transaction et quittance
- 8.7 Offre de services / Enseignes pour le Boisé du Ruisseau phase III
- 8.8 Programme PAE / Partenariat avec Brio RH
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demande annuelle des Chevaliers de Colomb
- 9.2 Demande de prêt d'équipement pour la tenue de la Journée Blanche
- 9.3 Demande de contribution financière / Club de ski de fond jeunesse
- 9.4 Demande de gratuité / Troupe de théâtre Entr'amis
- 9.5 Prêt gratuit du centre communautaire pour un événement de nature privée
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Adoption du règlement numéro 647 concernant la mise à jour du parc Champêtre et comportant une dépense de 225 000 \$
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Offre de services / Produits chimiques
- 11.2 Développement du Boisé du Ruisseau phase III / Décompte progressif no 2
- 11.3 Offre de services / Préleveur automatique de la station d'épuration
- 11.4 Acceptation de raccordement au réseau régional d'eau potable / Municipalité de Bonsecours
- 11.5 Offre de services / Lignage
- 11.6 Offre de services / Matériaux pour le Service des eaux
- 11.7 Ordre de changement no OCA-21 / Travaux en électrique
- 11.8 Offre de services / Inventaire des panneaux de signalisation
- 11.9 Remplacement du zonage pour le chauffage à l'hôtel de ville
- 11.10 Offre de services / Marquage pour les pistes cyclables
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**

- 13.1 Aucun
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

046-23-02-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

047-23-02-06

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23 ET 30 JANVIER 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 janvier 2023 et des séances extraordinaires du 23 et 30 janvier 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023 soit accepté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023 soit accepté.

ADOPTÉE

048-23-02-06

ADOPTION DES LISTES DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE la liste des comptes à payer (jusqu'au 31 décembre 2022) au 2 février 2023 soit acceptée, incluant le retrait des factures no 263 et 258 concernant l'OMH du Val-Saint-François,
- QUE la liste des comptes à payer (jusqu'au 31 janvier 2023) au 2 février 2023 soit acceptée,
- QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant les sommes respectives de 966 376.29 \$ (neuf cent soixante-six mille trois cent soixante-seize dollars et vingt-neuf sous) et de 323 413.02 \$ (trois cent vingt-trois mille quatre cent treize dollars et deux sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

049-23-02-06

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que présentée.

ADOPTÉE

050-23-02-06

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le *Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 613* prévoit la durée de mandat des membres du comité de démolition à l'article 5;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le mandat des membres du comité est d'une durée d'un an et peut être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que membres du comité de démolition, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 :

- Pierre Tétrault, maire
- Marie-Claire Tétrault, conseillère siège no 1
- Vicky Bombardier, conseillère siège no 2

Monsieur Dany St-Amant agira en tant que substitut en l'absence de l'un des membres nommés ci-haut.

De désigner monsieur Pierre Tétrault, maire, à titre de président du comité de démolition et de désigner madame Marie-Claire Tétrault, conseillère au siège no 1, comme présidente substitut du comité en l'absence du président.

ADOPTÉE

051-23-02-06

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro 594* prévoit les termes concernant les mandats des membres du comité à l'article 5;

ATTENDU QU'un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement;

ATTENDU QUE mesdames Julie Ferland et Lise Déziel ainsi que monsieur Claude Lemire ont signifié leur intérêt à renouveler leur mandat en tant que membres du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat de madame Julie Ferland au siège #1, de madame Lise Déziel au siège #3 et de monsieur Claude Lemire au siège #5, pour la période comprise entre le 1^{er} mars 2023 et le 28 février 2025.

ADOPTÉE

052-23-02-06

ADOPTION FINALE DE LA RÉOLUTION / MODIFICATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) / 1580-1590, PLACE DE LA SAMARE / CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 16 LOGEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le *Règlement de zonage numéro 560* et que ce règlement est toujours en vigueur ;

ATTENDU QUE ledit règlement régit les usages et les normes applicables dans la zone résidentielle R-11 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 510 898 du cadastre du Québec, de forme irrégulière et d'une superficie importante, souhaite construire deux habitations multifamiliales isolées de 16 logements par bâtiment ;

ATTENDU QUE l'usage d'habitation multifamiliale, en implantation isolée ou jumelée, est autorisé jusqu'à un maximum de 8 logements par habitation ;

ATTENDU QUE le projet de construction des deux habitations multifamiliales isolées de 16 logements par bâtiment a été autorisé en vertu de la résolution 292-22-08-15;

ATTENDU QUE le promoteur apporte une modification à son projet de construction, afin que les douze (12) garages soient séparés dans deux bâtiments au lieu du seul bâtiment prévu initialement ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640* ;

ATTENDU QUE toute modification aux conditions d'un projet particulier doit faire l'objet de la procédure prévue au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640*;

ATTENDU QUE le projet est conforme au *Règlement de plan d'urbanisme numéro 559*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.

2. Que le conseil municipal permet, conformément au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640*:

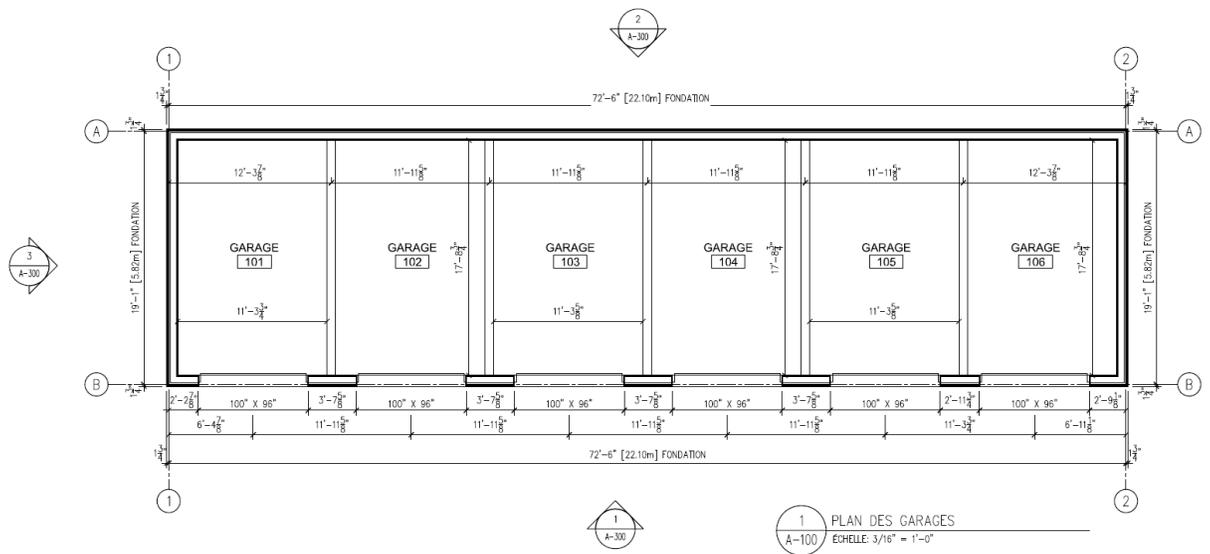
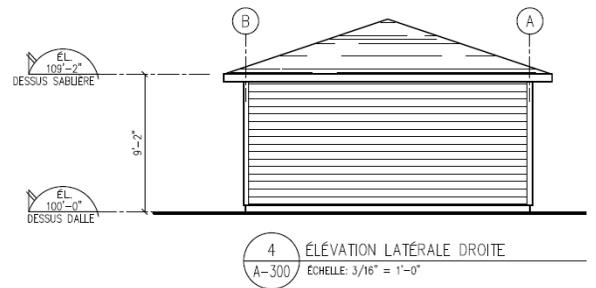
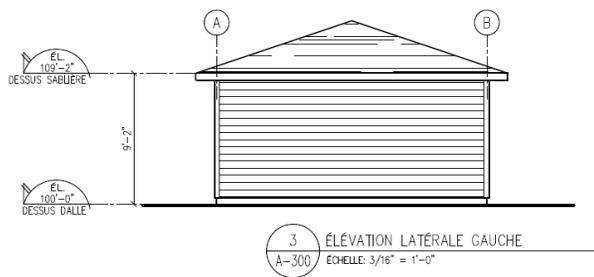
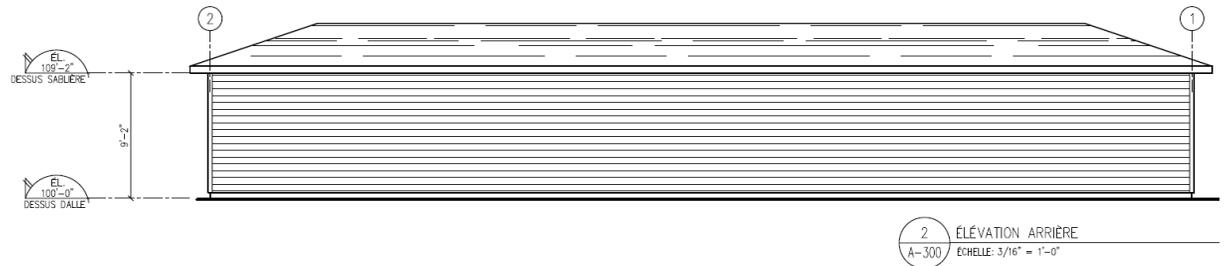
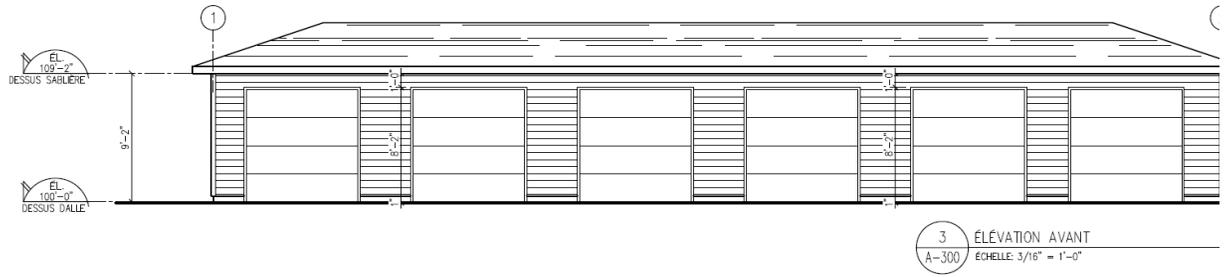
2.1. Que la condition 3.4 de la résolution 292-22-08-15 soit modifiée, afin de permettre que les douze (12) garages puissent être répartis en 2 bâtiments accessoires isolés.

Le texte de la condition 3.4 (résolution 292-22-08-15) est remplacé pour le texte suivant :

«3.4 Un maximum de douze (12) garages peuvent être construits sur le terrain, regroupés en un ou deux bâtiments de forme linéaire situés en cour avant à minimum de 3,0 m de la ligne avant. Une distance minimale de 3,0 m doit être maintenue entre les deux bâtiments.
»

Le tout tel que démontré aux esquisses préparées par la firme AZ Architecte sous le numéro de dossier AZ220323, version du 4 octobre 2022.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt



2.2 À permettre l'implantation de ces deux bâtiments selon l'étude d'implantation préparé (révisé) par la firme AZ Architecte sous le numéro de dossier AZ220323, en date du 4 octobre 2022 :



ADOPTÉE

053-23-02-06

ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL / RÈGLEMENT NUMÉRO 560-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT 560 SUR LE ZONAGE

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une consultation publique, lors d'une assemblée ayant eu lieu le 16 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 ;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'urbanisme portant le numéro 560-20 « Amendant le règlement de zonage 560 ».

Ce règlement a pour objet d'ajouter de nouvelles dispositions en matière de bâtiments accessoires pour les immeubles multifamiliaux, de modifier les dispositions en matière de stationnement, de préciser l'application des dispositions sur les murs de soutènement et les clôtures ainsi que d'ajouter des opportunités en matière d'affichage commercial.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

054-23-02-06

FORMATION POUR LES CONSEILLÈRES NUMÉRO 1 ET 2

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser mesdames Marie-Claire Tétreault, conseillère numéro 1, et Vicky Bombardier, conseillère numéro 2, à assister à la formation en virtuel « Gestion différenciée des espaces verts » donnée par l'Association des Fleurons du Québec, pour un montant de 120.00 \$ par personne. Cette formation se donne aux dates suivantes : 13, 20 et 27 mars 2023, de 13h à 15h. (p.b. 02.110.00.310).

ADOPTÉE

055-23-02-06

OFFRE DE SERVICES - TRAITEMENT ANNUEL DES DONNÉES (ARCHIVES)

ATTENDU l'offre de services de Gestar inc., en date du 24 janvier 2023, pour des travaux de gouvernance concernant le traitement de données archivistiques;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter l'offre de services de Gestar inc., pour des travaux de gouvernance concernant le traitement annuel de données archivistiques, pour un montant de 3 925.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-140-00-419).

ADOPTÉE

056-23-02-06

OFFRE DE SERVICES - OUTILS DE GESTION DOCUMENTAIRE

ATTENDU l'offre de services de Gestar inc., en date du 24 janvier 2023, pour la mise à jour des outils de gestion documentaire (politique de gouvernance, mise à niveau du schéma de classification, mise à jour du calendrier de conservation);

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Gestar inc., en date du 24 janvier 2023, pour la mise à jour des outils de gestion documentaire (politique de gouvernance, mise à niveau du schéma de classification, mise à jour du calendrier de conservation), pour un montant de 10 780.00 \$ excluant les taxes applicables (02-140-00-419).

ADOPTÉE

057-23-02-06

DÉPART À LA RETRAITE DU DR JEAN TURCOTTE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un montant maximal de 1 500 \$ tous frais inclus, dans la même proportion que la contribution de la municipalité du Canton de Valcourt (le partage des frais se fera en deux parts égales), concernant l'événement pour souligner le départ à la retraite du Dr Jean Turcotte. Si d'autres municipalités environnantes souhaitent participer financièrement à l'événement, la part de la Ville de Valcourt diminuera, selon la même proportion que celle de la municipalité du Canton de Valcourt;

De déléguer la municipalité du Canton de Valcourt pour effectuer les dépenses requises dans le cadre de cet événement.

(p.b. 02-190-00-970)

ADOPTÉE

058-23-02-06

AUGMENTATION SALARIALE DES ÉLUS

ATTENDU l'alinéa 2 de l'article 7 du règlement numéro 614 concernant la rémunération du maire et des conseillers du Conseil municipal de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'indexer la rémunération du maire et des conseillers de 6 % pour l'année 2023, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE

059-23-02-06

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

ATTENDU QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

ATTENDU QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à 1,9 milliards de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16.4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 - Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du 13 au 17 février 2023, la 14e édition des

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER ». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt proclame les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité et s'engage à ;

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Ville de Valcourt pour leur persévérance scolaire ;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Afficher fièrement le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

ADOPTÉE

060-23-02-06

AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le règlement concernant l'événement survenu le ou vers le 13 janvier 2023.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

061-23-02-06

OFFRE DE SERVICES / ENSEIGNES POUR LE BOISÉ DU RUISSEAU PHASE III

ATTENDU l'offre de services de Enseignes A-Gagnon, en date du 26 janvier 2023, pour la fourniture d'enseignes de type « Coroplast »;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Enseignes A-Gagnon, en date du 26 janvier 2023, pour la fourniture d'enseignes de type « Coroplast », pour un montant de 1 400.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-629-00-349).

ADOPTÉE

062-23-02-06

PROGRAMME PAE / PARTENARIAT AVEC BRIO RH

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Valcourt et BRIO RH, afin d'offrir un service d'aide pour les employés et leurs familles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ajouter à la grille existante du programme PAE conclu avec BRIO RH les membres du Conseil municipal.

ADOPTÉE

063-23-02-06

DEMANDE ANNUELLE DES CHEVALIERS DE COLOMB

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande annuelle des Chevaliers de Colomb, qui comprend :

- Le prêt à titre gratuit de la salle Estelle Bombardier pour l'arrangement des paniers de

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Noël avant la distribution;
- Une contribution de 500 \$ pour la guignolée annuelle;
 - Une contribution de 250 \$ pour la Rafle de Jambons.

(p.b. 02-190-00-970)

ADOPTÉE

064-23-02-06

DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT POUR LA TENUE DE LA JOURNÉE BLANCHE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les demandes de l'École secondaire L'Odysée, pour la tenue de l'édition 2023 de l'activité « Journée Blanche », soit :

- Le prêt du Ciboulot (à noter que les frais de ménage seront facturés suite à la tenue de l'événement);
- Le prêt des différents équipements de loisirs (fatbikes, trottinettes des neiges, tubes, etc.);
- La gratuité pour la glace de l'Aréna de Valcourt, de 9h00 à 11h00

Les activités auront lieu le 21 février 2023.

ADOPTÉE

065-23-02-06

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière du Club de ski de fond jeunesse pour l'année 2023, selon les montants suivants :

- 1 080 \$ (45 \$ par jeune);
- 300 \$ pour la prochaine édition de la Course régionale.

(p.b. 02-190-00-970)

ADOPTÉE

066-23-02-06

DEMANDE DE GRATUITÉ / TROUPE DE THÉÂTRE ENTR'AMIS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de prêt du centre communautaire, pour la tenue du spectacle chansonnier de la Troupe de théâtre ENTR'AMIS.

L'organisation s'engage à remettre une partie des sommes provenant du coût des billets à la Ville de Valcourt, afin de contribuer à l'amélioration des infrastructures en loisirs.

ADOPTÉE

067-23-02-06

PRÊT GRATUIT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR UN ÉVÉNEMENT DE NATURE PRIVÉE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser le prêt à titre gratuit de la salle communautaire, pour un événement découlant d'une initiative privée.

ADOPTÉE

068-23-02-06

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 647 CONCERNANT LA MISE À JOUR DU PARC CHAMPÊTRE ET COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 225 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023;

ATTENDU QU'un dépôt du projet de règlement a été fait séance tenante;

ATTENDU QUE le présent règlement est assujetti à la procédure des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 647 concernant la mise à jour du parc Champêtre et comportant une dépense de 225 000 \$.

Ce règlement prévoit une dépense et un emprunt de 225 000 \$ sur 15 ans et s'applique pour l'ensemble du territoire de la Ville de Valcourt.

Les travaux projetés sont l'installation d'un jeu d'eau, la construction d'un sentier multifonctionnel et le déplacement du terrain de volleyball de plage.

ADOPTÉE

069-23-02-06

OFFRE DE SERVICES / PRODUITS CHIMIQUES

ATTENDU l'offre de services de Tekno inc., en date du 16 janvier 2023, pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement polyphosphate de l'usine de traitement du lac Bowker;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre services de Tekno inc., en date du 16 janvier 2023, pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement polyphosphate de l'usine de traitement du lac Bowker, pour un montant de 4 374.20 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-412-00-635).

ADOPTÉE

070-23-02-06

DÉVELOPPEMENT DU BOISÉ DU RUISSEAU PHASE III / DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

ATTENDU la recommandation de paiement concernant le décompte progressif no 2, au montant de 660 374.52 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Excavations Yvon Houle & Fils, relativement aux travaux de développement domiciliaire Le Boisé du Ruisseau phase III, tel que recommandé par monsieur Jason Lafrance, ingénieur chez Les Services EXP inc., selon sa recommandation du 22 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal autorise monsieur le trésorier Gerson Saenz à émettre le paiement du décompte progressif no 2, au montant de 660 374.52 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Excavations Yvon Houle & Fils, relativement aux travaux de développement domiciliaire Le Boisé du Ruisseau phase III, tel que recommandé par monsieur Jason Lafrance, ingénieur chez Les Services EXP inc. ;

Que le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de décompte progressif no 2 et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

071-23-02-06

OFFRE DE SERVICES / PRÉLEVEUR AUTOMATIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU l'offre de services de Avensys Solutions inc., pour l'acquisition d'un préleveur automatique et ses accessoires pour la station d'épuration, en date du 16 janvier 2023;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Avensys Solutions inc., pour l'acquisition d'un préleveur automatique et ses accessoires pour la station d'épuration, pour un montant de 5 865.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 25-050-00-013).

ADOPTÉE

072-23-02-06

ACCEPTATION DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU RÉGIONAL D'EAU POTABLE / MUNICIPALITÉ DE BONSECOURS

ATTENDU le prolongement futur de la rue de l'Église, dans la Municipalité de Bonsecours;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale concernant l'eau potable, la Ville de Valcourt est gestionnaire du réseau régional d'eau potable et doit donc accepter le prolongement de réseau afin qu'une demande soit déposée au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCFC);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de la Municipalité de Bonsecours, pour le prolongement de la route de l'Église, selon les données fournies par madame Émilie Lambert, ingénieure chez WSP Canada inc..

ADOPTÉE

073-23-02-06

OFFRE DE SERVICES / LIGNAGE

ATTENDU l'offre de services de Pièces d'Autos Valcourt, en date du 19 janvier 2023, pour la fourniture de matériel pour le lignage des rues;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Pièces d'Autos Valcourt, en date du 19 janvier 2023, pour la fourniture de matériel pour le lignage des rues, pour un montant de 5 850.37 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-355-00-528).

ADOPTÉE

074-23-02-06

OFFRE DE SERVICES / MATÉRIAUX POUR LE SERVICE DES EAUX

ATTENDU l'offre de services de J.U. Houle Distribution, en date du 18 janvier 2023, pour l'acquisition de matériaux pour le Service des eaux ;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de J.U. Houle Distribution, en date du 18 janvier 2023, pour l'acquisition de matériaux pour le Service des eaux, pour un montant de 6 759.40 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-413-00-521).

ADOPTÉE

075-23-02-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-21 / TRAVAUX EN ÉLECTRIQUE

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-21, concernant des travaux en regard au contrôleur de vitesse, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 24 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-21, concernant des travaux en regard au contrôleur de vitesse, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 24 janvier 2023. Ceci générera une augmentation du prix du contrat de 643.89 \$ (excluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

076-23-02-06

OFFRE DE SERVICES / INVENTAIRE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

ATTENDU l'offre de Martech inc., pour la fourniture de panneaux de signalisation et les accessoires (pour les routes et pistes cyclables), en date du 30 janvier 2023;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Martech inc., pour la fourniture de panneaux de signalisation et les accessoires (pour les routes et pistes cyclables), pour un montant de 4 233.25 \$ (p.b. 02-355-00-330 et 02-701-92-526).

ADOPTÉE

077-23-02-06

REMPLACEMENT DU ZONAGE POUR LE CHAUFFAGE À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU l'offre de services de Leprohon, en date du 30 janvier 2023, pour des travaux de remplacement du système de chauffage et l'ajout d'une zone à l'hôtel de ville de Valcourt;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Leprohon, en date du 30 janvier 2023, pour des travaux de remplacement du système de chauffage et l'ajout d'une zone à l'hôtel de ville de Valcourt, pour un montant de 11 995.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 23-020-00-001).

ADOPTÉE

078-23-02-06

OFFRE DE SERVICES / MARQUAGE POUR LES PISTES CYCLABLES

ATTENDU l'offre de services de Marquage Première Ligne, pour le marquage du réseau cyclable, en date du 19 janvier 2023;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Marquage Première Ligne, pour le marquage du réseau cyclable, en date du 19 janvier 2023, pour un montant de 3 527.35 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-701-92-528).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

Initiales du Maire
47
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

079-23-02-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h37.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

M^e Lydia Laquerre, Greffière